

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mercredi 04 mars 2020 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 27/02/2020

PRESENTS : Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Daniel Cottin, Marie-Thérèse Panhéleux, Ronan Maray, Prosper Amossé, Jeannick Boyère, Philippe Mahé, Stéphanie Cornet, Dominique Léon, Brigitte Louarn, Anita Cussonneau, Jérôme Ricordel, Sylvie Ollivier, Régis De Barmon et Christine Gicquel.

PROCURATION : Véronique Parois a donné procuration à Cécile Marchand

EXCUSEE : Christiane Monvoisin

SECRETAIRE DE SÉANCE : Ronan Maray

Arrivée de Mme Véronique Parois à 20h50

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2020 :

Vote à l'unanimité.

2- Approbation du Compte de Gestion 2019:

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur, présentant le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier, comptable de la collectivité, indique que ce document est conforme aux écritures du compte administratif 2019 du budget principal et n'appelle ni observation ni réserve.

Vote à l'unanimité.

3- Budget principal : Approbation du Compte Administratif 2019:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le compte administratif 2019,
- D'adopter le compte administratif 2019 arrêté comme suit :

Résultats de l'exercice					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement en 2019	Résultat de l'exercice 2019	RAR	Résultat de la clôture de 2019
Investissement	-429 013.89 €	0 €	348 136.64 €	0 €	-80 877.25 €
Fonctionnement	466 746.05€	466 746.05 €	418 738.58 €	0 €	418 738.58 €
TOTAL	37 732.16 €	466 746.05 €	766 875.22 €	0 €	337 861.33 €

Vote à l'unanimité.

4- Budget principal : Affectation des résultats:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter en section d'investissement la somme de 418 738.58€ (compte 1068), de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision, et transmet la présente délibération à M Le Sous-Préfet et à M. Le receveur municipal.

Vote à l'unanimité.

5- Vote des taux des contributions directes:

Rapporteur : Serge Jacobert

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2020 avec une variation du taux de la Taxe foncière, comme suit :

Taxes	Taux appliqués	
	2019	Proposition 2020
Taxe d'habitation	22.21%	22.21 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22.20 %	22.42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	59.74 %	60.33 %

Vote à l'unanimité.

6- Budget principal : Vote du budget primitif 2020:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré de voter le budget primitif 2020 par nature, de voter les crédits au niveau du chapitre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, et d'adopter le budget primitif 2020 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 268 831 €	1 268 831 €
Fonctionnement	1 926 483 €	1 926 483 €

Vote à la majorité (15 pour, 3 abstentions : Régis De Barmon, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel)

7- Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2019:

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur, présentant le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier, comptable de la collectivité, indique que ce document est conforme aux écritures du compte administratif 2019 du budget annexe assainissement et n'appelle ni observation ni réserve.

Vote à l'unanimité.

8- Budget assainissement : Approbation du Compte administratif 2019:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2019, et d'adopter le compte administratif 2019 arrêté comme suit :

Résultats de l'exercice				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement en 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de la clôture de 2019
Investissement	111 713.98 €		35 246.15 €	146 960.13 €
Exploitation	17 404.18 €	17 404.18 €	11 495.64 €	11 495.64 €
TOTAL	129 118.16 €	17 404.18 €	46 741.79 €	158 455.77 €

Vote à l'unanimité.

9- Ligne de Trésorerie:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à demander auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie, et donne mandat à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité.

10- Convention de mise en place d'un prêt à camper au camping:

Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux

Arrivée de Mme Véronique Parois.

Mme le rapporteur présente au conseil municipal la proposition de collaboration pour la saison 2020 de l'entreprise La Grande Ourse, qui souhaite installer sur un emplacement du camping du Bellion, 2 tentes équipées (une tente pour dormir et une tente cuisine) pendant la durée d'ouverture du camping.

L'entreprise versera le coût de l'emplacement, du branchement électrique et des campeurs à la commune.

Il est proposé que l'entretien quotidien de transition des campeurs soit assuré par le personnel communal contre rémunération selon les tarifs 2020 votés.

Vote à l'unanimité.

11- Réalisation de l'inventaire bocager:

Rapporteur : Daniel Cottin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la réalisation de l'inventaire du bocage, des haies et bosquets, tel que présenté et conforme à la proposition fournie à la Commune par le SCDI, sous maîtrise d'ouvrage du SCDI avec l'appui de l'expertise technique du SCDI, valide la mise en place d'un groupe communal bocage, valide l'élaboration des outils de protection des éléments du bocage, et valide la convention de partenariat.

Vote à l'unanimité.

12- Création d'un service d'entretien voirie en régie assurée par la commune de Plessé:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver les conditions générales de mise en œuvre de la régie fixées par l'accord cadre, lui-même signé par l'ensemble des communes adhérentes, d'approuver les conditions de la convention de prestation de services entre la commune prestataire (Plessé) et notre commune, d'approuver les conditions financières découlant de la convention de prestation figurant en annexe

1 sur le prix affecté à chaque commune soit 30 218.75 € pour Fégréac en 2020 reprenant le prix constaté en 2019 soit 525 € nets par jours effectués, avec un rythme de versement annuel basé sur une clef de 40/30/30 comme auparavant avec un 1^{er} versement au 1^{er} Mars 2020, de confier à la commune de Plessé la charge d'entretien des voiries et accotements suivant

les conditions précisées dans les documents contractuels ci-dessus,

Vote à la majorité (17 pour, 1 contre)

13- Redon Agglomération : délégation de compétences Eaux pluviales:

Rapporteur : Yvon Mahé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le principe de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines, sur le périmètre précédemment établi (canalisations des bourgs principaux seulement), à compter du 1^{er} janvier 2020 ; d'approuver le principe de gestion budgétaire à l'échelle communale ; de préciser que la convention avec REDON Agglomération sera formalisée au second semestre 2020 ; et d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Vote à l'unanimité.

14- Compte- rendu de commissions et délégations:

Décisions du Maire :

Décision n°2020-02 relative à la conclusion d'un bail à usage professionnel

Commission Agricole :

Le cycle d'installation transmission continue. Des visites sont prévues tout au long du mois de mars avec les agriculteurs et CAP44.

Redon Agglomération :

-Le budget a été voté avec l'arrivée de nouvelles compétences : transport, eau potable, assainissement. Redon Agglomération souhaite que les communes soient toujours le relais des habitants.

Pour les futurs délégués de Redon Agglomération, des informations mensuelles seront établies.

Médiathèque : Programmation de la Médiathèque en mars : sur le thème « Vert le futur », une animation sera proposée le 14/03/20 sur le jardin au naturel et des autres animations le 28/03/20 sur une initiation sur les oiseaux le matin et un atelier sur les Abeilles l'après-midi.

M. Le Maire demande s'il y a des dernières interventions.

M. Philippe Mahé remercie les collègues qui vont partir et M. Le Maire, qui laisse une commune saine ;
Remerciement également à l'ensemble des équipes communales.

Mme Cécile Marchand et M. Cottin donnent lecture d'un discours retraçant l'engagement et le travail de M. Le Maire.

M. Le Maire énonce qu'il est très touché et souligne « qu'un maire sans ses conseillers n'est rien. Cela a été un plaisir d'avoir travaillé avec vous. Et que de m'avoir accordé votre confiance pour piloter la commune, c'est fondamental ».

M. Le Maire remercie également les services municipaux de leur travail ainsi que la DGS pour les conseils, soutiens apportés et sa disponibilité.

Le Maire clôt le conseil à 21h35

Le Maire / Yvon MAHE

